

0712

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 22 octobre 2012****Présents**

Hervé FRADET, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON, Etienne WASMER.

Arnaud BONTEMPS, Anouck MANEZ, Raphaëlle REMY-LELEU, Alexander RITTER, Marie-Laure PERROUAULT, Pierre BORNAND (arrivé à 8h55), Hadrien RETORD, Coralie VASSEUR.

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Laurence PARISOT, Michel PEBEREAU.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN (procuration à François HEILBRONN).

Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Véronique DESCACQ (procuration à Bastien IRONDELLE), Philippe TERNEYRE (procuration à Michel PEBEREAU) Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Hervé CRÈS	administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Benjamin GIAMI	chargé de mission à la direction générale
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission auprès d'Hervé Crès
Frédéric PUIGSERVER	président enseignant à la commission paritaire,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Mikhaïl XIFARAS	directeur du Programme Doctoral de Droit,
Céline GARCON	responsable pédagogique du master CJJ et des classes préparatoires aux concours juridiques.

I.	Renouvellement d'une personnalité qualifiée membre du Conseil de direction au titre de l'article 4.2 des statuts de l'IEP de Paris	p. 2
II.	Approbation de la convention attributive d'aide de l'Idex	p. 3
III.	Approbation du calendrier des élections syndicales étudiantes et enseignantes 2013	p. 7
IV.	Information sur la constitution des groupes de travail	p. 9
V.	Présentation de la préparation aux concours juridiques de l'Ecole de droit	p. 9
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 juin 2012	p. 13
VII.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 14

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2012**

La séance est ouverte à 8 h 31, sous la présidence de Michel PEBEREAU. Il prend acte de la démission de représentants étudiants et présente les nouveaux représentants, pour l'Unef et les associations étudiantes, Raphaëlle REMY-LELEU, Alexander RITTER et Marie-Laure PERROUAULT, pour la Confédération étudiante et Feder, Coralie VASSEUR. Pour les représentants des organisations patronales représentatives au plan national, Laurence PARISOT, pour le Medef. Michel PEBEREAU donne la liste des procurations :

- Laurent GERMAIN donne procuration à François HEILBRONN.
- Jean-Claude CASANOVA et Philippe TERNEYRE donnent procuration à Michel PEBEREAU.
- Véronique DESCACQ donne procuration à Bastien IRONDELLE.

I. RENOUELEMENT D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION AU TITRE DE L'ARTICLE 4.2 DES STATUTS DE L'IEP DE PARIS.

a) Exposé

Michel PEBEREAU invite le Conseil à procéder au renouvellement d'une personnalité qualifiée, membre du Conseil de direction au titre de l'article 4.2 des statuts de l'institut en remplacement de Monsieur Axel KAHN. Cette personnalité qualifiée peut être président d'une université des académies de Paris, Créteil ou Versailles, président ou directeur d'un grand établissement universitaire.

Hervé CRÈS rappelle que parmi les personnalités qualifiées, six membres sont désignés par les 19 membres élus et les 4 membres de droit du Conseil de direction. Monsieur Axel KAHN ayant fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil doit pourvoir à son remplacement. Hervé CRÈS souhaite rendre hommage au professeur Axel KAHN pour son implication et la richesse de ses contributions dans les travaux du Conseil. Il le remercie vivement pour son engagement à promouvoir la stratégie d'alliance de Sciences Po au sein du PRES. Afin de poursuivre cette action dans la durée, Hervé CRÈS se réjouit de présenter au Conseil la candidature de Vincent BERGER. Il est président de l'université Paris 7 et président de l'Idex Sorbonne Paris Cité. C'est au titre de ces fonctions qu'au printemps dernier, Richard DESCOINGS lui avait proposé de rejoindre le Conseil.

Vincent BERGER a quarante-quatre ans. Il est professeur de physique, diplômé de l'École normale supérieure. Au début de sa carrière, il travaille comme chercheur à Thomson-CSF et chez Thales. Professeur en 2001, il a dirigé des laboratoires de matériaux et de phénomènes quantiques. Il devient directeur d'UFR et en 2009, il est élu président de l'université Paris-Diderot. Ses travaux ont donné lieu à plus de cent-cinquante publications et au dépôt de seize brevets. Il a reçu le prix Fabry-De Gramont et le prix « Young Innovator » décerné par le MIT. Il est membre de l'Institut de l'entreprise et de l'Institut universitaire de France, vice-président de la Commission des moyens et des personnels à la Conférence des présidents d'université. En juillet 2012, il a également été nommé rapporteur général des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le choix de Vincent BERGER est un choix qui correspond à l'idée de la relation étroite que Sciences Po souhaite établir avec le PRES. De l'intérieur, Vincent BERGER va pouvoir mieux appréhender les spécificités de Sciences Po et les positions défendues par rapport aux très grandes universités.

b) Vote

Michel PEBEREAU propose de procéder à cette élection. Après décompte, 21 voix se prononcent en faveur de la candidature de Vincent BERGER, aucune voix contre, ni abstention.

La candidature de Vincent BERGER est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

II. APPROBATION DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE A L'IDEX.

a) Exposé

Michel PEBEREAU rappelle que la participation de Sciences Po à ce projet est le résultat d'une décision du Conseil. Compte tenu des implications stratégiques, le Conseil avait souhaité obtenir une délibération du Conseil d'administration de la Fondation, celle-ci, n'étant pas à l'origine du projet, ne s'était pas engagée directement pour conserver une liberté d'action en fonction des évolutions du projet. Le Conseil avait approuvé cette orientation qui s'est révélée judicieuse, le PRES ayant fait de cette IDEX, une de celles sélectionnées par le jury international. Cette sélection est le résultat du travail personnel de Richard DESCOINGS. Après une première tentative infructueuse, Richard DESCOINGS avait été sollicité par le PRES pour élaborer un nouveau projet. C'est ce nouveau projet qui l'a emporté. Il pose un certain nombre de problèmes institutionnels. Monsieur LEQUESNE et Monsieur CRÈS ont participé aux travaux de ce PRES en vue de l'IDEX. Le Conseil d'administration de la Fondation a donné son accord si toutefois le Conseil approuvait cette convention attributive d'aide de l'IDEX.

Hervé CRÈS rappelle qu'il s'agit d'une convention tripartite signée par l'État, l'Agence nationale de la recherche et le PRES Sorbonne Paris Cité, dont l'IEP n'est signataire qu'indirectement en tant que membre fondateur. Le Conseil doit approuver cette convention pour donner son aval au président du PRES à signer au nom des membres fondateurs. Depuis 2008, Sciences Po s'est engagé dans une politique offensive de diversification et d'amplification de ses sources de financement, pour l'enseignement, la documentation et pour la recherche. Sciences Po a répondu systématiquement à tous les appels d'offres lancés par différentes institutions pour l'attribution de dotations budgétaires. Cela représente 26 M€.

Sciences Po a répondu aux appels d'offres de l'Union européenne (European Research Council) pour les bourses d'excellence données aux chercheurs les plus éminents. Ces dotations budgétaires importantes, individuelles, sont de l'ordre de 1,5 à 2 M€. Il revient sur l'article de Michel WIEVORKA qui s'alarme de la perte de vitesse de la France dans le domaine de la recherche en sciences sociales. La Grande-Bretagne est largement en tête des 27 pays de l'Union européenne, avec presque un tiers des bourses attribuées, et pour la France, un nombre inférieur à la moitié des bourses obtenues par les Anglais. Sciences Po, dans ces concours, figure en très bonne part. Depuis 2009, grâce à la politique menée par la direction scientifique, Sciences Po a bénéficié de 7 bourses en trois ans. Seule, l'École d'économie de Toulouse avec 9 lauréats a fait mieux. L'École des hautes études en a obtenu 7 aussi, mais avec 800 chercheurs, Sciences Po en a seulement 200.

Sciences Po a répondu systématiquement aux appels d'offres lancés par le Commissariat général à l'investissement dans le cadre des investissements d'avenir. Depuis 2009, Sciences Po a participé aux quatre concours. Pour l'attribution de fonds relatifs aux équipements d'excellence avec DIME-SHS, Sciences Po est tête de pont d'un projet doté de 10 M€ sur dix ans. Pour les laboratoires d'excellence, Sciences Po porte seule ce projet. Étienne WASMER peut donner des informations sur le lauréat, le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques avec une dotation budgétaire de 10 M€ sur dix ans.

Sciences Po a aussi candidaté aux appels d'offres pour le financement des innovations pédagogiques, les initiatives d'excellence en formation innovante (Idex). Sciences Po est tête de pont d'un projet avec plusieurs partenaires, le projet Forccast avec une dotation budgétaire de 6 M€. Ces dotations

pluriannuelles montrent que Sciences Po a joué un rôle majeur au sein des investissements d'avenir. Son succès fait honneur à l'enseignement supérieur et à la recherche française.

De tous les concours, le plus sélectif et le plus discriminant est celui lancé pour les initiatives d'excellence. Huit projets ont été sélectionnés, dont celui de Science Po. L'objectif est de se voir attribuer des dotations budgétaires non consommables de l'ordre d'un milliard d'euros, en créant des synergies en matière d'enseignement et de recherche, afin de voir émerger des ensembles universitaires omnidisciplinaires, figurant parmi les 10 meilleurs européens et les 30 meilleurs au niveau mondial. Sciences Po a concouru à partir du PRES, composé de 8 établissements-fondateurs, 4 universités et 4 grands établissements. Hervé CRÈS souhaite rendre hommage à l'application déterminante de Richard DESCOINGS dans ce projet. C'est à lui seul que ce succès revient.

Hervé CRÈS rappelle que l'Institut s'était tout d'abord joint au PRES dans le cadre d'une stratégie défensive. En effet, la crainte était de voir se tarir des sources de financement pour les institutions qui n'en seraient pas membres. Dans le cadre de la loi Goulard de 2006 et celui du financement des écoles doctorales, le PRES avait vocation à coordonner les politiques relatives à la formation doctorale. Suite aux différentes initiatives gouvernementales, les PRES se sont vus aussi confier les centres d'allocation des plans campus. C'est peut-être à travers ce plan que l'hôtel de La Meilleraye pourra être réaménagé avec des crédits d'État relatifs au plan Campus pour une dotation de 12 M€.

Pour la convention attributive d'aide, il s'agit au cours des quatre années à venir de pouvoir organiser la répartition entre les 8 établissements porteurs du PRES, de crédits budgétaires à hauteur de 110 M€. Ce sont les intérêts de la dotation de 800 M€ que l'Idex s'est vu allouer en février 2012 par le jury international. C'est une somme considérable. 27 M€ de crédits budgétaires annuels sur quatre années pour financer des initiatives de recherche et des initiatives d'enseignement dans le cadre de synergies. La convention est une convention très normalisée, commune à l'ensemble des huit Idex. Une attention toute particulière est à porter à l'article 12 qui fait état de dispositions particulières pour permettre l'articulation dans les contrats liant les 8 établissements-fondateurs du PRES

La convention comporte quatre annexes :

- La première annexe, note Delta, traite des évolutions du projet suite au delta entre la dotation reçue du gouvernement (800 M€), une dotation en capital non consommable, et celle demandée au jury international, supérieure de 40 %, 1,3 milliard d'euros. Sciences Po a donc été dans l'obligation de revoir à la baisse, l'ambition du projet. Cette note Delta décrit l'allocation des fonds sur l'ensemble des chantiers et la façon dont les fonds ont été réalloués après cette diminution. Par ailleurs, Sciences Po a revu les modalités d'organisation de l'Idex. Partis sur une structure fédérale où seuls cinq des huit présidents d'établissement étaient représentés, la structure de gouvernance est désormais plus confédérale, les huit partenaires y sont représentés.
- La seconde annexe présente les projets de Labex, laboratoire d'excellence et initiative d'excellence en formation innovante qui font partie du PRES. Des 27 M€ de crédits annuels sur quatre ans, une partie est déjà gagée, la partie qui vient financer les laboratoires d'excellence et les initiatives d'excellence en formation innovante, un certain nombre pour le PRES dont le projet Forccast et le projet LIEPP. Il reste 19 M€ annuels non attribués.
- La troisième annexe est une annexe financière puisque les établissements-fondateurs sont censés contribuer au développement de l'Idex. Pour Sciences Po, la contribution est de 7 M€ sur quatre ans et c'est à ce titre que l'aval de la FNSP a été demandé.
- La quatrième annexe, la plus importante, « Trajectoire, jalons et indicateurs cibles », comporte une phrase importante « ... *La présente convention ne préjuge pas de ce que seront les modalités d'intégration ou d'association des établissements à la future université, qui seront définies dans le cadre d'une concertation avec les acteurs.* ». C'est une convention financière pour pouvoir permettre l'attribution entre les 8 établissements des 110 M€ de

crédits budgétaires sur les quatre années à venir. À ce stade, on ne peut préjuger de la forme statutaire ou juridique de l'entité finale. Il est question d'une université unifiée. Les 4 universités-fondatrices donnent le sentiment de vouloir s'unir, mais cela prendra du temps. Quant aux 4 membres fondateurs, ils ont exprimé le souhait de conserver leur statut et ses particularités. Il en est de même pour Sciences Po, et pour ne mentionner que l'un d'entre eux, l'INALCO qui, depuis 1795, a survécu à tous les soubresauts de l'histoire politique du pays.

Michel PEBEREAU indique qu'un grand effort a été entrepris pour construire des fédérations d'université. Parfois, cette action a porté ses fruits, comme à Strasbourg. L'opération des Idex avait pour vocation de souder un certain nombre d'ensembles sous forme de fédérations, le gouvernement de l'époque a souhaité élargir le nombre de groupements qui bénéficiaient de son aide. Chacun des groupements a été laissé libre de rediscuter les engagements pris. Pour Sciences Po, cette renégociation lui a permis de préserver sa liberté d'action pour l'avenir en fonction de l'évolution de l'établissement.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU indique qu'Hervé CRÈS est à la disposition du Conseil pour répondre à ses questions.

Raphaëlle REMY-LELEU indique, au nom de l'Unef, que le principe des Idex et l'analyse de leurs perspectives sont avant tout une stratégie de mise en concurrence des universités avec un fonctionnement et un financement par projet. Elle relève une absence de démocratie dans les structures. Elle rappelle que si Monsieur PEBEREAU a évoqué le bénéfice de certains rassemblements universitaires, d'autres ont été annulés par décision de leur Conseil d'administration, notamment à Toulouse. Les organisations étudiantes et salariées demandent une remise à plat des conventions Idex au niveau national. Pour l'IEP, certaines questions se posent sur son articulation avec le PRES. Elle souligne la faible représentation étudiante avec deux étudiants par établissement prévus dans la Commission consultative pour le projet d'université unifiée. Elle souhaite des précisions sur l'annexe 4, page 4, sur le nombre de formations redondantes, qui de 30 doivent passer à zéro au bout des 48 mois.

Étienne WASMER suggère une modification mineure à l'annexe 2, sur le nombre de mois des personnels dans le projet LIEPP. Il est indiqué 240 mois pour les ITA. Or, la durée totale des projets est passée de 120 mois à 104 mois. Les deux premiers chiffres du tableau sont corrects en nombre de mois, mais pour les ITA, il a été modifié, de 240 à 195 mois. Les projets étant financés sur une durée plus courte, il a été nécessaire de compresser la durée.

Bastien IRONDELLE regrette d'avoir reçu ce dossier seulement une semaine avant la réunion. Pour des enjeux aussi lourds, il est préférable de disposer de plus de temps. La concertation doit être organisée de façon assez forte, car l'université unifiée doit se faire d'ici quatre ans. Une première réunion de concertation a été organisée pour les personnels non académiques. Le président du PRES a expliqué que l'université unifiée ne signifiait pas une université unique, ni une université fusionnée. Si l'exemple de Strasbourg s'est bien passé, d'autres exemples comme à Aix-Marseille ont rencontré des difficultés. Sciences Po a un statut extrêmement particulier dans cette structure. Il relève les différences de culture et de langage avec les universités. Les statuts juridiques des personnels diffèrent, ce qui suscite beaucoup d'inquiétude auprès des salariés de Sciences Po très préoccupés pour l'avenir. Sciences Po doit désigner ses représentants auprès de la Commission de concertation, deux enseignants et deux étudiants. C'est cette Commission qui va être chargée de définir les modalités concrètes de l'université unifiée. Il y a un périmètre de l'Idex (peridex) dans lequel participeraient toutes les équipes de recherche, mais uniquement celles qui répondent à trois critères. Les autres équipes ne seront pas éligibles au financement par l'Idex.

François HEILBRONN s'interroge sur la dotation en capital de 800 M€. Les 30 M€ annuels sont donnés sous forme de budget de fonctionnement. Ces fonds sont placés par l'État avec un taux fixé par l'État. Il se demande si ces fonds pourraient évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de la variation des taux de placement de ces fonds.

Hervé CRÈS répond aux différentes questions. Il indique que Sciences Po a montré ici, comme dans le passé, que l'institution s'inscrit dans le destin national. Quand le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a pris des initiatives pour que les institutions se distinguent, Sciences Po a toujours eu à cœur de se distinguer.

Pour l'articulation avec le PRES, une Commission de concertation a été constituée. Elle sera composée de quarante personnes, cinq par établissement. Parmi ces cinq personnes, il y a deux étudiants, deux représentants des personnels enseignants et un représentant des personnels non enseignants. Il souligne que 40 % de la représentation de l'établissement n'est pas une faible proportion.

Sur les formations redondantes, l'institution n'est absolument pas concernée. Les formations de Sciences Po s'inscrivent dans les standards internationaux, ce qui explique le nombre d'étudiants internationaux. Leur nombre a doublé au cours des trois dernières années. C'est un résultat spectaculaire au regard des performances de l'ensemble des universités françaises. Sciences Po ne s'inscrit pas dans le cadre de l'architecture classique des formations universitaires regroupées par domaine, mention, spécialité, donc il n'y a pas à Sciences Po de formations considérées comme redondantes. C'est une question qui concernera les quatre universités fondatrices.

Michel PEBEREAU indique que les Conseils précédents ont eu la sagesse de faire en sorte que Sciences Po soit en avance sur l'ensemble du corps universitaire français en matière d'application des orientations européennes. Sciences Po délivre des diplômes qui sont conformes aux standards européens, et qui sont aussi des standards internationaux, l'institution se distingue ainsi de ses partenaires au sein du PRES.

Hervé CRÈS revient sur la demande de Monsieur IRONDELLE. Il indique que le délai d'une semaine est la pratique dans le cadre du Conseil, mais pour des sujets aussi importants, il reconnaît qu'il faudrait prévoir des délais plus longs.

Michel PEBEREAU approuve cette mesure pour les sujets fondamentaux.

Hervé CRÈS indique qu'une première réunion des représentants du personnel va être organisée. Les trois représentants du personnel élus au Conseil de direction (Ali ZEROUATI, Philippe PETAT et Bastien IRONDELLE) devraient participer à cette première réunion. Au cours de cette réunion seront sélectionnés les 8 représentants à la Commission de concertation. Dans l'ensemble, la démarche lui a semblé relativement ouverte et transparente. Sciences Po doit maintenant désigner les enseignants et les étudiants qui la représenteront au sein de cette Commission de concertation. En bureau du PRES, il n'a pas souhaité fermer les candidatures aux membres du Conseil de direction. Si des candidatures émergeaient uniquement de ce Conseil, leur élection pourrait être organisée lors du Conseil du 19 novembre.

Michel PEBEREAU approuve cette méthode, démocratique et qui assure la représentation du Conseil de direction dans des conditions satisfaisantes. Si des élus enseignants ou étudiants venaient à quitter l'établissement, il serait procédé à une autre élection pour désigner le ou les successeurs.

Raphaëlle REMY-LELEU s'interroge sur la déclaration du président, qui a indiqué qu'il ne souhaitait pas forcément fermer cette élection aux membres de ce Conseil, elle se demande si des élus étudiants de la Commission paritaire ou du Conseil scientifique pourraient s'y présenter.

Michel PEBEREAU indique que la sagesse voudrait que ces représentants émanent du Conseil de direction, mais un autre choix peut être fait. Il faut regarder sur un plan juridique si cela ne pose pas de problèmes. Après vérification, la décision sera prise lors du Conseil de novembre.

Hervé CRÈS revient sur le périmètre d'excellence. Il est constitué à 40 % pour l'instant des forces scientifiques au sein des 8 établissements. Il a vocation à croître. Toutes les équipes des 8 établissements, même celles qui ne sont pas dans le périmètre d'excellence, ont vocation à recevoir des dotations budgétaires pour leur permettre à terme de s'agréger à ce périmètre d'excellence. L'objectif

est de pouvoir converger à 80 % à l'horizon 2016. Si on s'en tient aux intentions, 45 % des dotations de recherche seront réparties par l'Idex au sein des établissements. 15,8 M€ sur quatre années vont aller aux projets hors périmètre d'excellence. 55 % vont aller au sein du périmètre d'excellence. C'est un peu inégalitaire. Néanmoins, il faut savoir que cette répartition est parmi les plus libérales qui soient pour ce qui est du traitement du périmètre, des équipes hors peridex, la volonté est une volonté farouche de faire en sorte de ramener un maximum d'équipes scientifiques au sein du périmètre d'excellence. Dans le cadre des appels d'offres lancés par les institutions, à Sciences Po, le SAB (*Scientific Advisory Board*) s'en tient aux pratiques actuelles de l'établissement et les crédits alloués, hors périmètre d'excellence, sont inférieurs à 45 %. Le souhait est d'augmenter l'attribution hors périmètre d'excellence.

Sur la question de François HEILBRONN, Hervé CRÈS précise que les 800 M€ de dotation budgétaire non consommables sont gérés par le Trésor Public.

Michel PEBEREAU précise que le taux d'intérêt doit être garanti.

Jérémy WEYNANDS ajoute que l'échéancier de versement est défini dans la convention, à l'article 5. Les fonds sont placés sur un compte du trésor public. Le taux d'intérêt est fixe.

Michel PEBEREAU indique que c'est un avantage, à l'heure actuelle. Si les choses évoluent, il faudra en rediscuter, mais c'est un capital placé et géré sous la responsabilité du trésor. Cela doit rester sur un compte du trésor pour éviter d'entrer dans le déficit budgétaire.

Après ce débat approfondi, Michel PEBEREAU propose de mettre au vote la résolution suivante « *Le Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris approuve la convention attributive d'aide relative à l'Idex. Il autorise l'administrateur provisoire de l'IEP de Paris, à prendre les mesures d'application de cette convention.* »

Après le décompte des votes, la résolution est adoptée par vingt-et-une voix contre cinq. Il n'y a pas d'abstention.

III. APPROBATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES ET ENSEIGNANTES 2013.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT présente une proposition de calendrier en onze étapes pour les élections des représentants étudiants aux trois instances que sont le Conseil de direction, la Commission paritaire et le Conseil scientifique :

17 décembre 2012	Affichage des listes électorales
18 décembre 2012, après-midi	Réunion d'information
18 décembre 2012, après-midi	Réunion pour l'attribution de moyens
18 janvier 2013	Clôture des réclamations relatives aux inscriptions sur les listes électorales
21 janvier 2013	Date limite de dépôt des listes candidates
22 janvier 2013	Date d'enregistrement des listes candidates (le jour de décalage permet d'examiner demande, précision ou erreur éventuelle)
25 janvier 2013	Envoi des professions de foi par le directeur d'établissement
Du 28 janvier 2013 à 8 h au	
4 février 2013 à 21h15 inclus	Campagne électorale
5 et 6 février 2013 de 10 h à 20 h	Scrutin
7 février 2013	Dépouillement
7 février 2013	Proclamation des résultats

Nicolas PEJOUT présente ensuite le calendrier pour l'élection des représentants enseignants à la Commission paritaire et au Conseil de direction. Il rappelle que pour être électeur, il faut effectuer au moins douze heures d'enseignement pendant l'année en cours. Le calendrier est établi en deux séquences, la première en huit étapes et la seconde en quatre étapes.

31 octobre 2012	Affichage du calendrier électoral
1 ^{er} décembre 2012	Examen de la qualité d'électeur et de l'appartenance à un collège, date à laquelle la liste des électeurs du premier et du second semestre, pourra être définie, concordante avec le calendrier de production de l'Annuel, livre des enseignements à Sciences Po ; les équipes pédagogiques sont particulièrement informées du respect absolu et inconditionnel de cette date pour que les enseignants du second semestre soient bien électeurs pour cette élection
27 décembre 2012	Date limite de réception des candidatures et de déclarations aux électeurs
28 décembre 2012	Affichage des listes électorales par collège et de la liste des candidats
10 janvier 2013	Envoi du matériel électoral (1 ^{er} tour)
30 janvier 2013	Clôture du 1 ^{er} tour (scrutin par correspondance)
31 janvier 2013	Dépouillement du 1 ^{er} tour
1 ^{er} février 2013	Proclamation et affichage des résultats du 1 ^{er} tour

En cas de second tour :

1 ^{er} février 2013	Envoi du matériel électoral (second tour)
13 février 2013	Clôture du second tour (scrutin par correspondance)
14 février 2013	Dépouillement du second tour
15 février 2013	Proclamation et affichage des résultats du second tour

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU précise que ce dispositif a été approuvé à l'unanimité par la Commission paritaire et demande s'il y a des questions.

François HEILBRONN rappelle qu'il y a trois ans, un problème administratif avait empêché les enseignants du second semestre de pouvoir voter. Il est heureux que ce problème ait été résolu.

Michel PEBEREAU se réjouit que le système ait été amélioré.

François HEILBRONN rappelle les remontées négatives occasionnées par ce problème administratif.

Hervé CRÈS souhaite féliciter les équipes de la scolarité qui depuis trois ans, ont conduit douze mois d'activité en onze mois pour que, dans la planification des opérations, ils puissent gagner trois mois en trois ans. En 2012, les listes des enseignants du second semestre seront connues trois mois plus tôt qu'il y a trois ans.

Alexander RITTER demande des précisions sur le scrutin et le changement de la plage horaire. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h. Les années précédentes, c'était de 9 h 30 à 19 h 30. Cette modification pourrait entraîner une baisse de la participation. En ce qui concerne le scrutin pour les campus délocalisés, il indique que l'horaire est loin d'être respecté. En 2011, le scrutin n'avait duré qu'un jour, de 8 h à 20 h. Il considère que cette situation devrait être régularisée.

Nicolas PEJOUT indique que l'année dernière, aucun horaire n'avait été précisé. Il fait par ailleurs référence au bilan de participation établi en fonction des horaires de la journée des scrutins. La participation semble plus élevée dans la soirée. Cette disposition vise aussi à ne pas priver les étudiants

en stage de pouvoir voter. Cette plage horaire devrait au contraire favoriser une plus grande participation des étudiants à ces élections.

En ce qui concerne le scrutin dans les différents établissements du Collège universitaire, la décision du directeur établit les règles. Elles sont exactement les mêmes partout. Si des dysfonctionnements opérationnels sont constatés dans certains campus, ils peuvent être signalés pour que l'institution fasse respecter le processus de façon homogène d'un campus à l'autre.

Michel PEBEREAU revient sur ces dispositions. Il semble que Sciences Po préfère se coucher tard plutôt que se lever tôt, il est donc préférable d'avoir des horaires fixés plutôt qu'un aléa sur les horaires.

Alexandre RITTER demande s'il serait possible de communiquer le bilan de participation.

Nicolas PEJOUT indique qu'il dispose d'un chiffre global. Les informations disponibles ne permettent pas d'établir d'une courbe horaire du taux de participation. C'est un ressenti basé sur plusieurs années d'organisation de ces élections.

Michel PEBEREAU propose de procéder au vote sur les deux calendriers. Aucun vote contre, ni abstention ne s'est exprimé.

Les deux calendriers des élections syndicales étudiantes et enseignantes pour 2013 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. INFORMATION SUR LA CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL.

Michel PEBEREAU invite Nicolas PEJOUT à poursuivre avec la présentation du calendrier des groupes de travail.

Nicolas PEJOUT rappelle que les trois syndicats étudiants ont été consultés pour l'établissement de cette liste. Ils ont adressé leurs propositions de thèmes par ordre décroissant de priorité. Ces listes ont été croisées pour aboutir à la liste proposée. La proposition porte sur six groupes de travail, le premier commencerait dès demain avec la « Politique d'aide sociale et du logement » pour se poursuivre à un rythme régulier, toutes les semaines, avec les sujets suivants : les campus en région, les inscriptions pédagogiques, l'accueil des nouveaux entrants à Sciences Po, les pratiques pédagogiques du Collège universitaire et les pratiques pédagogiques en master. Cette liste a été approuvée à l'unanimité par la Commission paritaire.

Michel PEBEREAU, après avoir interrogé les membres du Conseil, indique que les groupes de travail sont ainsi constitués. Aucun vote n'est requis sur ce type de sujet afin de pouvoir modifier en cas de besoin, d'un commun accord, les participants des groupes de travail.

V. PRESENTATION DE LA PREPARATION AUX CONCOURS JURIDIQUES DE L'ÉCOLE DE DROIT.

a) Exposé.

Mikhail XIFARAS indique que Christophe JAMIN, doyen de l'École de droit, étant retenu par ses fonctions à l'étranger, lui a demandé de présenter le projet de création d'une classe préparatoire aux concours juridiques au sein de l'École de droit de Sciences Po. Le détail de ce projet figure dans la note distribuée la semaine dernière. Ce sont les motifs qui ont conduit à l'élaboration de ce projet qui vont être exposés. Du primaire à l'enseignement supérieur, on constate que l'inquiétude des élèves et des

familles dépasse les capacités des institutions publiques à y répondre avec pour conséquence la prolifération d'officines privées.

Le phénomène se manifeste dès le concours d'entrée en première année à Sciences Po. Il se répète avec les concours d'accès aux professions juridiques. Aux côtés des préparations offertes par les facultés de droit (IEJ), par l'École de la magistrature (CPI), se sont développées des classes préparatoires privées qui proposent des cours intensifs annuels d'environ 5000 €. Parfois, ces officines privées voient le jour au sein des facultés de droit. C'est ainsi que Paris II vient de s'associer avec l'éditeur juridique Lextenso pour une telle préparation avec des tarifs identiques à ceux pratiqués sur le marché.

Bien que la formation que les étudiants de Sciences Po suivent dans le cadre du cursus des carrières juridiques et judiciaires (CJJ), soit largement suffisante pour réussir le concours de l'ENM, ceux qui le préparent ont un tel besoin d'assurance et de garantie qu'ils sont en demande de cours supplémentaires. Beaucoup d'entre eux s'inscrivent dans ces écoles privées, parfois au péril de leur réussite en master. Sciences Po a donc souhaité offrir une alternative à ses étudiants. Ce projet doit être de très grande qualité afin que les étudiants bénéficient du savoir-faire de l'institution, mais également d'une équipe d'enseignants connaissant parfaitement les arcanes des concours juridiques. Céline GARÇON, responsable pédagogique d'une des écoles privées les plus efficaces, était également enseignante dans le master CJJ de Sciences Po. De par ses compétences pédagogiques, elle a joué un rôle de plus en plus central dans le master CJJ. Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, elle a rejoint Sciences Po comme chargée de mission et elle s'est mise à la disposition de l'institution pour créer une classe préparatoire aux concours juridiques au sein de l'École de droit. Cette classe préparatoire préparerait au concours de la magistrature et au concours de commissaire de police et d'officier de gendarmerie. Elle serait ouverte aux étudiants de Sciences Po, mais aussi aux étudiants extérieurs, qui y trouveraient un double intérêt, pédagogique et économique.

L'intérêt pédagogique parce que Sciences Po serait en mesure de leur proposer la meilleure préparation sur le marché, sur le plan des enseignements et aussi la possibilité d'avoir de nombreux contacts avec des professionnels. Par ailleurs, Sciences Po pratiquerait des prix inférieurs à ceux du marché, 3.500 € pour les externes, 1.750 € pour les étudiants en interne. Cette préparation ne s'adresse pas aux étudiants en master CJJ, même si cela ne leur sera pas interdit. La formation reçue leur permet amplement de se présenter avec succès au concours de l'ENM. Il n'en est pas de même pour les étudiants des autres masters de Sciences Po. Ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des carrières juridiques. Ils n'ont, aujourd'hui, pas d'autres choix que les écoles privées. Actuellement, cela concerne une quinzaine d'étudiants en master Affaires publiques, une trentaine d'étudiants tous masters confondus se tournent vers le concours de commissaire de police. Ce projet s'adresse en priorité à ces étudiants à un tarif préférentiel. Cette préparation est également ouverte aux étudiants extérieurs pour deux raisons principales. Cette ouverture est nécessaire pour atteindre un nombre suffisant d'étudiants pour que le projet d'une telle formation soit viable et pour créer une dynamique de groupe. L'apport d'étudiants extérieurs est également une opportunité pour l'insertion de cette classe préparatoire dans l'environnement professionnel auquel ils se destinent et, tout particulièrement, dans la magistrature. Compte tenu de la structure mise en place et de la qualité de l'équipe pédagogique, d'excellents résultats sont attendus. Ils devraient permettre à Sciences Po de se positionner en tête des établissements à Paris.

b) Questions et observations.

Michel PEBEREAU remercie Mikhail XIFARAS pour sa présentation. Il considère que c'est un très beau projet qui correspond à une ambition de l'Institut dans ce domaine. Sciences Po se situe dans des domaines de droit qui sont sans commune mesure avec ceux pratiqués par ses concurrents. Il demande s'il y a des questions ou des interventions sur ce projet.

Christian LEQUESNE approuve ce projet. Il souhaite revenir sur un point de communication sur le choix de l'appellation de classe préparatoire. En France, cela renvoie principalement aux deux années préparatoires après le baccalauréat. Il se demande si cela ne peut pas prêter à confusion.

Maxime SAADA demande le nombre d'étudiants ciblés. Il semble que le taux de réussite des formations de l'enseignement public soit faible. Aucune information ne circule sur le taux de réussite de l'ISP. Il souhaite connaître le taux de réussite que Sciences Po ambitionne pour ces concours.

Marie-Laure PERROUAULT indique que l'Unef regrette que cette classe préparatoire soit présentée au Conseil après sa mise en place. Pour assurer le fonctionnement démocratique des conseils et de l'IEP, il eut été souhaitable de présenter cette classe préparatoire avant sa création. Des discussions ont été engagées avec l'Institut à ce sujet lors de la dernière réunion de la Commission paritaire. L'Unef a voté en faveur du projet, mais elle a émis le souhait que le débat se poursuive pour obtenir certains engagements. Ses réserves sont au nombre de trois :

- (i) Si cette préparation est facultative pour les élèves du master CJJ, la situation des autres masters n'est pas la même. Compte tenu des droits d'inscription acquittés, il est nécessaire que ces élèves soient exonérés de frais d'inscription supplémentaires.
- (ii) Les étudiants boursiers qui préparent les concours de la fonction publique devraient être exonérés de droits d'inscription afin que les étudiants les moins favorisés bénéficient de cet enseignement à titre gratuit. L'Unef demande *a minima* qu'un dialogue soit ouvert afin que les étudiants les moins favorisés et les boursiers puissent être exonérés au moins en partie avec le pôle d'aide sociale.
- (iii) Une intervention est également demandée afin que les étudiants en classe préparatoire aux concours juridiques deviennent éligibles aux bourses du Crous comme cela a été le cas pour la préparation à l'ENA.

Emmanuel GOLDSTEIN remercie le président et demande quelques précisions. Il est un peu surpris que la note ne fasse pas mention de la création effective de cette classe préparatoire, mais reconnaît que l'été est la période pour assurer la promotion d'une nouvelle formation, ce sera sans doute trop tard par la suite. Il rappelle que la dernière réunion du Conseil avant l'été a eu lieu le 30 juin. Il regrette que le projet n'ait pas été présenté à ce moment-là. Il s'associe à la question de Christian LEQUESNE sur la terminologie retenue. Il s'interroge également sur l'articulation avec le cursus existant, mais il souligne que Monsieur XIFARAS a indiqué que les deux formations étaient compatibles. Quant aux étudiants externes, il serait souhaitable de préciser le niveau d'études requis.

Ali ZEROUATI prend acte du programme et de l'organisation mise en place, mais s'interroge sur les répercussions pour les équipes administratives qui n'ont pas été évoquées. Il demande s'il s'agit d'un oubli ou si c'est l'équipe déjà en place pour les formations doctorales qui va assurer le traitement administratif de cette préparation. Il souhaite savoir si la charge administrative a été évaluée.

Étienne WASMER se réjouit de ce très beau projet. Il se demande s'il y a une possibilité de discuter ou d'éclaircir les liens avec l'École d'Affaires publiques si elle se créait après la nomination du nouvel administrateur.

Michel PEBEREAU demande à Monsieur CRÈS de commencer à répondre. Monsieur XIFARAS donnera ensuite ses réponses.

Hervé CRÈS souhaite expliquer que ce programme n'est pas encore en place. La promotion a été lancée début octobre. Céline GARÇON a rejoint l'équipe pédagogique à la fin du printemps et lors du Conseil de juin, l'idée n'avait pas été formalisée au point de pouvoir être présentée devant le Conseil de direction. La direction était donc confrontée au choix de n'ouvrir cette classe préparatoire qu'en 2013, voire en 2014, ou de commencer sa promotion et de la faire passer à l'ordre du jour du premier Conseil de rentrée. Comme il n'y a pas de Conseil de direction en septembre, point qui sera à revoir, de même qu'indiqué en Commission paritaire, de façon sincère, si le Conseil de direction estime que le projet devait être reporté à l'année prochaine, cela ne pose pas de difficultés.

Michel PEBEREAU demande à Hervé CRÈS s'il y a déjà des engagements ou si le projet peut s'arrêter.

Hervé CRÈS confirme qu'il n'existe aucun engagement juridique de démarrer le projet en 2012. Sur la question du coût, il souhaite afficher une position relativement ferme. Pour s'engager dans un programme de ce type, il faut avoir la certitude de son équilibre économique. Dans cet esprit, il s'avère impossible d'accorder des conditions particulières à certaines catégories d'étudiants. L'institution veillera à ce que la loi et les règlements prescrivent dans le cadre de ses activités, en particulier dans celle-ci. La décision a été difficile, mais ce dispositif ne pourrait être économiquement viable si une politique de bourses devait être retenue.

Nadège ABOMANGOLI demande si cette politique s'appliquerait également à l'égard des étudiants boursiers de Sciences Po ou seulement pour les étudiants extérieurs.

Hervé CRÈS répond que cette politique s'appliquerait à tous les étudiants.

Mikhail XIFARAS souhaite apporter quelques détails complémentaires. En ce qui concerne le nom de cette formation, le terme de classe préparatoire est celui retenu d'une façon générale. Pour le moment, c'est juste une reprise du nom existant.

Hervé CRÈS promet d'y réfléchir.

Mikhail XIFARAS indique que le nombre d'étudiants concernés par la préparation au concours de l'ENM est d'une centaine d'étudiants et une cinquantaine pour la préparation au concours de commissaire. Les taux de réussite varient selon les structures. Les IEJ tournent autour de 5 %, l'ISP autour de 20 %. Aujourd'hui, le master CJJ de Sciences Po a un taux de réussite de 80 %. Ce taux conforte la démarche de Sciences Po qui incite ses étudiants en master CJJ à ne pas s'inscrire dans les écoles privées. Il reconnaît que ce n'est pas toujours suffisant pour les en dissuader. Pour tenir compte de l'apport d'étudiants extérieurs, Sciences Po espère un taux de réussite de l'ordre de 70 %. Il rappelle que pour se présenter à ces concours, il faut être titulaire d'un master 2. Pour les étudiants extérieurs, l'admission serait très sélective. Des mentions à ce diplôme seraient exigées.

En ce qui concerne l'équipe administrative, il ne s'agit pas de l'École doctorale, mais de l'École de droit qui porte tous les aspects, y compris les plus concrets du projet. Pour les liens avec l'École d'Affaires publiques, il est tout à fait favorable à ouvrir le débat à ce sujet.

Coralie VASSEUR demande à Hervé CRÈS de confirmer qu'aucune négociation n'est envisageable pour envisager l'exonération des étudiants boursiers.

Hervé CRÈS précise qu'un dialogue va être ouvert avec le pôle d'aide sociale. Il juge important de faire partager les éléments économiques aux membres du Conseil. Il n'est pas envisageable que d'autres formations financent ou subventionnent ce type de dispositif. Il doit avoir son propre équilibre. Des aménagements peuvent être envisagés pour les étudiants de Sciences Po. Il attire l'attention sur le fait qu'en 2013, l'institution ne sera pas en mesure de lancer cette initiative.

Christian LEQUESNE estime que la présentation de ce projet conduit à réfléchir aux préparations privées de manière plus générale. C'est un point à porter à l'ordre du jour des réflexions du Conseil. Le fait d'avoir avancé le concours en mars, le risque était de limiter les préparations dans les écoles privées, mais elles se sont adaptées à ce nouveau dispositif et elles proposent des programmes dès la classe de première pour commencer à préparer le concours d'entrée. La pression entre les futurs candidats est très forte. Une étude sur ce sujet permettrait de connaître le pourcentage des élèves de Sciences Po ayant réussi le concours après avoir suivi les cours d'une école privée.

Michel PEBEREAU trouve cette idée intéressante. C'est un sujet sur lequel l'institution a eu une politique délibérée depuis plusieurs années. Cette question sera étudiée et le résultat communiqué au Conseil.

Bastien IRONDELLE souhaite s'associer au problème des boursiers de Sciences Po. Une des politiques stratégiques de Sciences Po a été de favoriser la diversité sociale à l'entrée avec l'idée de favoriser la diversité sociale à la sortie notamment, pour les accès aux métiers d'élite, aux grandes responsabilités de la République. Les deux concours dont ce projet assurerait la préparation sont exactement au cœur de cette cible. Il serait regrettable d'aller à l'encontre de la politique suivie depuis de longues années, que le maximum d'efforts ne soit pas fait pour que les étudiants boursiers de Sciences Po puissent avoir accès, avec des bourses ou des exonérations.

Michel PEBEREAU indique que la direction a répondu qu'elle allait examiner cette situation. Une réflexion peut être engagée par l'ensemble des parties prenantes. Le taux de réussite au concours est tel que, pour s'acquitter des droits d'inscription, des prêts d'honneur pourraient être mis en place et remboursés ultérieurement. Il met en garde contre les blocages idéologiques. La situation est simple, soit le projet est équilibré et il peut être lancé, soit il ne l'est pas et il faudra renoncer à ce projet. Dans le contexte actuel, la gravité des problèmes budgétaires ne peut être ignorée. Il recommande de chercher la solution qui permettrait de résoudre cette problématique.

Pierre BORNAND souhaite apporter une explication de vote par rapport à ce projet. Tout en reconnaissant la nécessité de l'équilibre économique du projet, dans l'attente des informations financières détaillées, l'organisation qu'il représente a décidé de s'abstenir.

Michel PEBEREAU précise que cette position se distingue de celle prise par la Commission paritaire.

Marie-Laure PERROUAULT remercie pour les explications données. L'ensemble des étudiants est sensible à l'équilibre du budget, mais ils sont attachés au fait que tous les étudiants de master de Sciences Po puissent bénéficier de cette formation. L'Unef se joint à la remarque de Bastien IRONDELLE. Il est souhaitable que les discussions se poursuivent *a minima* avec le pôle d'aide sociale de Sciences Po. La position lors du vote sera également une position d'abstention en raison des réserves émises.

Coralie VASSEUR reconnaît l'opportunité d'une telle classe préparatoire. Cependant, dans l'attente de certains aménagements, la Confédération étudiante s'abstiendra également

c) Vote.

Michel PEBEREAU propose de procéder au vote. Il note qu'aucun vote contre ne s'est exprimé. Il y a douze abstentions et quinze votes en faveur du projet qui est donc adopté.

Le projet de classe préparatoire aux concours juridiques de l'École de droit est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2012

Michel PEBEREAU propose de passer à l'approbation du procès-verbal provisoire de la séance du Conseil du 18 juin 2012. Il s'enquiert d'éventuelles demandes de modification.

Arnaud BONTEMPS signale qu'il faudrait effectuer une petite correction sur le procès-verbal en page 8, il s'agit du successeur de l'administrateur provisoire et non du directeur. Il ne comprend pas les propos qui lui sont prêtés au premier paragraphe. Il propose de remplacer ce texte de la façon suivante «...*Le rôle des deux Comités devrait être l'établissement d'une shortlist argumentée, voire*

hiérarchisée de deux candidats. » Supprimer la fin de cette phrase pour la remplacer par « ... *C'est en effet le meilleur moyen de respecter la lettre de la loi, mais également les institutions et leur représentativité au sein de Sciences Po.* » La phrase qui doit être corrigée va jusqu'au point de la première phrase.

Michel PEBEREAU demande s'il y a d'autres corrections à prendre en compte.

Arnaud BONTEMPS indique qu'il enverra d'autres petites corrections mineures par email

Bastien IRONDELLE propose de supprimer la dernière phrase de l'exposé sur l'Idex. « *Toute décision qui engagerait Sciences Po dans un processus d'association est reportée, au moins jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur-directeur.* »

Michel PEBEREAU approuve cette demande. Il indique qu'il va simplifier son avant-dernière intervention, page 11, et supprimer l'avant-dernière phrase « ... *Il indique qu'il n'a pas d'intérêt personnel à être élu à la présidence du Conseil de direction et qu'il remplit cette fonction avec honneur et respectabilité.* » En l'absence d'autres demandes de modification, il propose de procéder au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Emmanuel GOLDSTEIN demande, dans le droit fil de son intervention lors du dernier Conseil, si la date avait été retenue pour la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil ou si le calendrier restait en l'état.

Michel PEBEREAU va revenir sur ce sujet au titre des questions diverses.

Robert SKIPPON indique que Sciences Po étant un peu dans le collimateur des médias, il est nécessaire de faire preuve d'un maximum de transparence et de démocratie dans la sélection du nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice. Le Conseil devrait avoir connaissance de tous les candidats avant de prendre une décision. Il demande au président si cette liste sera communiquée aux membres du Conseil avec l'acte de motivation et le curriculum vitae de chacun des candidats.

Pierre BORNAND évoque une des principales priorités des étudiants qui concerne la bibliothèque. Les vacataires étudiants ont informé les représentants des réductions envisagées du nombre d'heures et donc, du service aux étudiants. Il demande comment la direction envisage d'améliorer le service aux étudiants avec ce projet de réduction. Cette décision n'est pas compatible avec le projet d'extension des horaires de la bibliothèque. En lien avec la direction et avec la bibliothèque, les étudiants souhaitent avancer sur ce sujet. Pierre BORNAND souhaite organiser un groupe de travail au second semestre sur ce sujet. Dans le cadre de l'Idex, il regrette qu'aucun projet de création d'une nouvelle bibliothèque n'ait été prévu pour cette future grande université qui puisse remédier à la saturation de certaines bibliothèques.

Bastien IRONDELLE souhaiterait que les membres du Conseil puissent avoir accès à la version définitive du rapport de la Cour des comptes lors de sa publication. Il souhaiterait que ce sujet soit débattu au sein du Conseil.

Michel PEBEREAU indique qu'il est inhabituel et très anormal que le pré-rapport de la cour fait l'objet de commentaires de presse. Les pré-rapports sont en effet confidentiels. Sciences Po a mis en ligne ses réponses au pré-rapport sans être en mesure d'y ajouter le document lui-même, précisément parce qu'il est confidentiel et qu'il appartient exclusivement à la Cour des comptes. Il ne nous sera donc pas possible de faire connaître les différences existant entre ce pré-rapport et les commentaires de la presse.

Le seul document officiel de la Cour des comptes sera le rapport thématique final. Il sera accompagné des réponses de notre institution. Le rapport définitif sera accessible à tous. Il sera mis en ligne avec les réponses apportées.

François HEILBRONN précise qu'il est enseignant à Sciences Po depuis plus de vingt ans. Il a participé à l'élaboration de nombreuses réformes qui ont fait évoluer cette maison au cours des quinze dernières années. Il est membre de ce Conseil depuis six ans. À ce titre, il déplore profondément les attaques dont l'institution a été la cible. C'est le choc de deux cultures. C'est le reflet d'un certain nombre d'archaïsmes de la société française. Sciences Po, par son innovation, par son modèle d'enseignement, est aujourd'hui en France et sur le plan international, un exemple pour beaucoup d'institutions et d'universités étrangères. À l'occasion de l'élection d'un nouveau directeur, ces archaïsmes se sont fait entendre, par voix de presse, de manière très désagréable. Il déplore que certains membres de ce Conseil se soient associés dans ces attaques publiques, notamment Monsieur Hervé FRADET à plusieurs reprises. Cela rejailit sur l'image de l'institution, auprès des étudiants, auprès d'un certain nombre de gens qui jalouent les succès de Sciences Po, dans le monde universitaire comme dans le monde administratif.

Michel PEBEREAU remercie François HEILBRONN et demande s'il y a d'autres interventions. Il appelle l'attention du Conseil sur le fait qu'il a été personnellement mis en cause par la presse, à la suite d'un article du Monde qui commentait le prétendu rapport de la Cour des comptes bien que son nom ne figure pas dans ce pré-rapport. Le site de Sciences Po a fait la mise au point suivante qui figure en ligne. C'est Sciences Po qui en a la responsabilité *« Contrairement à ce qui est indiqué dans Le Figaro du 9 octobre 2012, Michel PEBEREAU n'a pas contracté de prêts spéculatifs ou dangereux. Par les fonctions qu'il exerce à Sciences Po, président élu du Conseil de direction de l'IEP de Paris, il n'est pas habilité à contracter des emprunts et d'ailleurs l'IEP de Paris ne peut contracter d'emprunt et n'a pas à délibérer en ces matières. Michel PEBEREAU est également membre du Conseil d'administration de la FNSP, à ce titre comme les autres membres de ce Conseil, Michel PEBEREAU est amené à examiner les comptes de la FNSP et à voter son budget. Ni lui, ni aucun des membres de ce Conseil n'ont contracté de prêts. Michel PEBEREAU n'appartenait pas à la Commission des finances qui a examiné les emprunts contractés par Sciences Po et n'a pas participé aux délibérations qui les ont concernés. »*

Michel PEBEREAU évoque la désignation du nouveau directeur de l'Institut. Le Conseil doit élire une personne qui soit, à la fois, administrateur de la Fondation et directeur de l'Institut. Vingt-quatre candidats se sont déclarés. La direction adressera aux membres du Conseil la liste de ces candidats. Les dossiers de candidature reçus directement par l'institution ont été considérés comme des dossiers confidentiels. Si un membre du Conseil de Direction souhaite consulter ces dossiers, ils leur seront accessibles dans un local mis à disposition par la direction, un local ne disposant pas de photocopieur. La direction tient à préserver la discrétion qui s'impose vis-à-vis des vingt-trois personnes qui ont fait honneur à l'institution en étant candidates à ces fonctions et qui n'auront pas la chance d'être retenues.

Il regrette les délais qui auront été nécessaires pour procéder à cette nomination. Cette phase d'incertitude va prendre fin. Cela permettra d'apporter une réponse à chacune de ces personnes, ce qui est la correction la plus élémentaire. Mais c'est surtout indispensable au bon fonctionnement de l'institution. Notre Conseil va être convoqué pour une réunion exceptionnelle le mardi 30 octobre prochain à 8 h 30. Jean-Claude CASANOVA a, pour sa part, décidé de convoquer le Conseil de la Fondation la veille. Le Comité de sélection constitué pour préparer la décision du Conseil de direction, composé de trois membres issus de ce Conseil et de deux personnes extérieures, se réunira pour préparer cette délibération, sans doute la veille.

Arnaud BONTEMPS indique avoir appris la réunion du Conseil d'administration en croisant un des membres de ce Conseil, il y a une ou deux semaines. Il a pris connaissance uniquement aujourd'hui, une semaine avant, de la date de cette réunion qui tombe pendant les congés scolaires et les congés des étudiants. Plusieurs étudiants ne pourront certainement être présents à ce Conseil. En ce qui concerne l'ordre de délibération, il fait une remarque de principe. Il n'a pas d'opposition à ce que la FNSP délibère avant l'IEP, mais il s'étonne que le Conseil d'administration délibère avant le Conseil de

direction. Cet ordre pose la question de qui va délibérer et qui va délibérer en premier sur le nom du futur administrateur-directeur, puisque d'après l'exposé qui précède, un seul nom serait proposé au Conseil de direction. Il ne témoigne d'aucune animosité personnelle envers les membres du Conseil d'administration de la FNSP, mais sur des questions de principe, il constate que dans ce Conseil d'administration, il doit y avoir 85 % de membres nommés et 15 % de membres élus, les représentants des salariés.

Les membres nommés, pour sept d'entre eux, le sont par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, six d'entre eux le sont par le premier ministre et quinze sont nommés entre eux dans le corps des auteurs de libéralités. Alors que le Conseil de direction comporte près des deux tiers de membres élus, des enseignants, des étudiants, des salariés, des représentants de l'État, de la région. À ce titre, ce Conseil est plus représentatif de la communauté de Sciences Po, des personnes qui y travaillent, les *stakeholders* et les porteurs d'enjeux de l'IEP et de la FNSP. Il espère que les enjeux sont là et qu'ils sont considérés comme étant dans la communauté de Sciences Po. Il aurait souhaité que ce soit cette communauté qui décide du nom de son futur directeur-administrateur avant le Conseil d'administration de la FNSP et qu'elle prenne cette décision en toute autonomie.

Michel PEBEREAU remercie Monsieur BONTEMPS d'avoir fait part de son avis en tout point respectable. Pour sa part, il considère que l'institution vit dans un état de droit auquel il attache la plus grande importance. La démocratie est avant tout le respect de l'état de droit. L'état de droit de l'institution c'est d'abord le rôle éminent de la Fondation nationale des sciences politiques. Cette Fondation est l'œuvre du Général de Gaulle ainsi que des auteurs de libéralités qui ont librement apporté dans le cadre d'un contrat, avec l'État, tout ce que représentait la Fondation libre des sciences politiques. Ce contrat va être respecté. Monsieur BONTEMPS a indiqué qu'au niveau des principes, il n'avait pas d'opposition à ce que la FNSP délibère avant l'IEP. Il s'en réjouit. Il ne voit pas quel pourrait être ce problème, sauf à remettre en cause la démocratie à laquelle tous ici sont attachés. La démocratie, c'est d'abord et avant tout le respect des contrats. Ce contrat a fait la grandeur de l'établissement.

C'est grâce à la FNSP et notamment, grâce aux garants de son indépendance, ceux que les statuts appellent les « *représentants des auteurs de libéralités* » que Sciences Po est ce qu'il est aujourd'hui. Ce sont eux qui, en permanence, ont su soutenir les efforts de réforme et de modernisation de l'établissement. Par exemple, certains des « *stakeholders* » de notre institution étaient hostiles au départ au considérable progrès démocratique qu'a été l'ouverture d'une voie spéciale d'admission pour des élèves de lycées des ZEP ; d'autres ont jugé utile de s'opposer juridiquement, à cette évolution. Et ce n'est qu'un exemple.

Il n'y a pas de leçon à donner à qui que ce soit au sein de notre institution sur la défense de ce que représente Sciences Po. Surtout pas à ceux qui ont toujours assuré l'indépendance de notre établissement, quels que soient les responsables politiques en place, quelles que soient les tentations des uns ou des autres d'essayer de profiter de circonstances plus difficiles pour déstabiliser l'organisation existante. La procédure prévue est simple. Le Conseil d'administration de la Fondation a été convoqué, comme c'est normal, quinze jours avant la date de la réunion qu'il va tenir (non pas il y a plusieurs semaines, car la presse n'est pas forcément la mieux informée). Ce Conseil d'administration a été convoqué en temps utile. Il était normal que puisque notre Conseil de Direction tenait aujourd'hui une réunion ordinaire, cette procédure lui soit présentée, et que la date de sa propre réunion pour proposer le nom d'un Directeur aux pouvoirs publics lui soit annoncée. C'est conforme aux traditions. C'est une situation régulière et conforme aux statuts. Il n'y a pas de manœuvre. Les deux conseils de notre institution vont délibérer, conformément à nos statuts. Et cela dans l'ordre depuis l'origine, que Jean-Claude CASANOVA et lui-même ont indiqué être l'ordre naturel d'une grande institution universitaire, indépendante, liée à l'État par contrat. Celui-ci aura naturellement ensuite à prendre ses décisions, pour chacune des deux propositions qui lui seront présentées.

La séance est levée à 10 h 23.